

Gués et patrimoine de Tannerre-en-Puisaye



Visorando



Randonnée n°1647483

Une randonnée proposée par POULIN Gérard

Après avoir franchi les différents gués sur le Branlin, traversé de belles landes de bois, longé les bouchures (haies), le Ferrier de Tannerre se découvre sous les ombrages de cette forêt exploitée pour son minerai de fer à l'époque gallo-romaine. Voyage dans le temps et dans un espace naturel encore préservé !

Durée :	3h 55	Difficulté :	Moyenne
Distance :	12,62 km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	95 m	Activité :	Pédestre
Dénivelé négatif :	89 m	Région :	Puisaye
Point haut :	231 m	Commune :	Tannerre-en-Puisaye (89350)
Point bas :	184 m		

EN BOURGOGNE
LA PUISAYE
A DU GÉNIE

Description

Parcours balisé N°75.

Le départ se fait à partir de la cour de la Mairie (parking assez vaste).

(D/A) À la sortie de la cour, partir à gauche et descendre la Rue Saint-Blaise. Passer un premier pont, puis un second et continuer en laissant l'église sur la gauche. À la rue transversale (Rue de Lestrade), tourner à droite, laisser sur la gauche la chapelle¹ et poursuivre jusqu'au premier chemin partant sur la droite. Le suivre, passer l'entrée de service de la colonie, oublier les chemins latéraux et rejoindre une voie goudronnée.

(1) Descendre sur la droite (panneau sans issue). Franchir le Branlin par le gué ou la passerelle aménagée. Arriver sur la D7, **traverser avec prudence** et monter tout droit sur une bonne centaine de mètres.

(2) Obliquer dans le petit chemin sur la gauche dissimulé sous une tonnelle formée par les 2 bouchures latérales et qui conduit à un chemin transversal. Partir à gauche, descendre jusqu'aux premières maisons et aboutir de nouveau à la D7.

(3) **Traverser prudemment** la D7 et continuer tout droit sur le chemin avec quelques maisons sur la gauche. Devant le bâtiment agricole, le chemin tourne à 90°, emprunte de nouveau des parties ombragées. Une nouvelle passerelle permet de franchir le Branlin.

(4) En haut du chemin, prendre à droite la voie goudronnée pour la quitter en obliquant sur la gauche dans un chemin montant. Le suivre en gardant ce chemin principal. Sur la gauche une fenêtre s'ouvre avec la vue sur les collines, le château d'eau et une antenne-relais. Arriver devant une longère et une voie goudronnée.

(5) Virer sur la gauche en prenant cette voie. Poursuivre, de belles trognes de part et d'autre de la route ouvrent la voie vers le château d'eau et l'antenne-relais. Laisser les chemins latéraux, passer devant l'unique habitation des Jaluzots.

(6) Passer tout droit pour atteindre les François. Au Stop, franchir la D22 et partir quasiment en face. Aller tout droit en laissant filer un premier chemin sur la droite et un autre de suite après sur la gauche.

(7) À la route, tourner à droite. Dans la cuvette, passage sur le discret Pont Patrimonial à découvrir en descendant prudemment sur la droite. Traverser le hameau des Mussots en gardant la route.

Points de passages

D/A Cour de la mairie - Branlin (rivière) - Affluent de l'Ouanne

N 47.733215° / E 3.130199° - alt. 187 m - km 0

1 Débouché sur une voie goudronnée sans issue

N 47.727616° / E 3.142097° - alt. 209 m - km 1.57

2 Chemin bordé de haies

N 47.720976° / E 3.1364° - alt. 193 m - km 2.45

3 Traversée de la route D7

N 47.720896° / E 3.13964° - alt. 196 m - km 2.79

4 Débouché sur une voie goudronnée

N 47.72086° / E 3.146378° - alt. 194 m - km 3.39

5 Débouché sur une voie goudronnée

N 47.71946° / E 3.151603° - alt. 224 m - km 4.08

6 Carrefour avec la voie des Rousseaux

N 47.729167° / E 3.149554° - alt. 221 m - km 5.25

7 Débouché sur une voie goudronnée

N 47.740438° / E 3.143674° - alt. 209 m - km 6.68

8 Chemin menant aux Boulats

N 47.748886° / E 3.148642° - alt. 213 m - km 7.7

9 Débouché sur une partie de cultures

N 47.749348° / E 3.13611° - alt. 191 m - km 8.75

10 - Le Ferrier de la Garenne

N 47.739168° / E 3.126771° - alt. 213 m - km 10.13

11 Vestiges de rails

N 47.739985° / E 3.131859° - alt. 223 m - km 10.58

12 Clairière - la forge

N 47.738109° / E 3.138017° - alt. 224 m - km 11.2

13 Direction "Centre ville"

N 47.73888° / E 3.130408° - alt. 220 m - km 11.81

D/A Cour de la mairie

(8) Prendre le chemin des Boulats à gauche. La voie semi-goudronnée se termine en chemin à hauteur de la seule habitation. Arriver sur un chemin transversal, virer à gauche, descendre pour aboutir dans un espace découvert. Parcourir quelques dizaines de mètres.

N 47.733213° / E 3.130196° - alt. 187 m - km 12.62

(9) Virer sur la gauche le long de la haie. Monter ce sentier, atteindre le sous-bois puis une voie forestière. Continuer tout droit, arriver sur la route D160. L'emprunter par la gauche en gardant bien l'accotement gauche.

(10) Un peu avant la ferme de Beauregard, rentrer par la gauche dans un chemin assez discret. Le Ferrier de la Garenne est maintenant sous les pieds. Après avoir longé le champ, dans une courbe sur la gauche (ce premier chemin tracé sur le fond IGN n'existe plus), poursuivre sur la gauche (sur la droite, se trouvent d'anciens rails entreposés).

(11) Au croisement, prendre le sentier en face, passer une aire de pique-nique à main droite. Par la suite, garder le chemin principal à main gauche.

(12) Déboucher sur une clairière avec en face, quelques tables de pique-nique, une forge et une réplique de bas fourneau installées par l'association du Ferrier de Tannerre. Ne pas aller plus loin (sauf pour une visite plus approfondie). Tourner sur la droite, direction le Puits. Passer devant cet ancien puits à main droite, poursuivre en obliquant légèrement sur la gauche.

(13) Au carrefour fléché "Centre ville", redescendre au village en suivant la clôture du champ. Passer sous le portique indiquant une des entrées de ce site.

Arrivé à la Rue Carreau, descendre sur la gauche. Devant l'Église Saint-Martin, prendre sur la droite, passer les deux ponts pour arriver dans la cour de la mairie (D/A).

Informations pratiques

Ce parcours est très bien ombragé. L'ensemble des chemins est dans l'ensemble de bonne qualité. Panneaux pédagogiques à l'intérieur du Ferrier.

Ce parcours balisé suivant la charte de balisage de la Communauté de Communes de Puisaye-Forterre porte le N°75 inscrit sur plaquettes fond Jaune.

Le balisage a été réalisé par l'association *À chacun son chemin en Puisaye-Forterre* en septembre 2021.

En cas de soucis, merci de [remplir ce questionnaire](#) (1 à 2 minutes seulement).

Attention lors des traversées de routes.

Le fait que le balisage soit mentionné impose toutefois de partir au minimum avec ce descriptif et la carte IGN l'accompagnant ou l'application visorando.

A proximité

À remarquer entre le parking et le centre de vacances :

- à droite, au n°15, une maison privée rebâtie sur une ancienne chapelle ; on y remarque encore l'abside (demi-cercle).
- à gauche, au n°8, un ancien moulin.

La partie entre les deux ponts s'appelle « L'Ile Saint-Blaise »

Le grand pont a été construit en 1902 pour remplacer celui à voie unique surplombant la rivière du Branlin.

- En contre-bas du deuxième pont, un très beau lavoir public.
- Au N° 14, dans la Grande Rue, remarquer la maison à pans de bois du XV^e siècle.
- L'église Saint-Martin (les parties les plus anciennes datent du XII^e siècle).

¹ Sur la droite, après le cimetière, chapelle du XIX^e siècle abritant les sépultures de la famille et des descendants des De Lestrade (propriétaires du château au XIX^e siècle).

De l'autre côté de la route, emplacement et douves du château détruit entièrement par un incendie en mai 1978.

En quittant le Ferrier, au moment de déboucher sur la rue Carreau, en face, descend un chemin entre 2 murs. Celui-ci mène au lavoir du Ferrier.

Le Ferrier de la Garenne, classé Monument Historique en 1982, est traversé par nombre de chemins. Certains d'entre eux aboutissent à d'anciennes carrières d'extraction de minerai. C'est le plus grand site sidérurgique de la Gaule Romaine. La promenade charmante mélange botanique et explications sur l'histoire de ce lieu grâce aux panneaux pédagogiques.

Merci à Claudine, Marcel et François pour ce tracé et la partie historique de ce parcours.

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-gues-et-patrimoine-de-tannerre-en-puisay/>

En savoir plus : Office de Tourisme de Puisaye-Forterre - 3, Place de la République 89170 SAINT-FARGEAU
Tel : 03 86 45 61 31 - Site internet : <https://www.puisaye-tourisme.fr/>

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne au projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.